



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Les transferts d'activité ne sont pas définis à ce jour. Il est prématuré de connaître donc le site d'accueil de ces activités, d'autant que dans le même temps, les activités d'Orly CTCCOM sont en cours de transfert, soit sur le Hub, soit sur la Piac, ne correspondant déjà plus à ce qui était annoncé au départ...

Les propositions de postes actuellement sur Roissy Hub ou Piac, ne le sont que sur les créneaux horaires ouverts à comblement. Dans le cadre de Gonesse Tim, la CFDT revendique le maintien des régimes existants à Gonesse Tim pour celles et ceux qui le souhaitent.

**Gonesse  
Tim :**

## **En route pour les négos !**

« En avril, ne te découvre pas d'un fil ». La CFDT est bien décidée à faire mentir ce dicton dans le cadre de la négociation sur le transfert de l'activité de Gonesse Tim vers le pôle International qui vient d'être créé au travers de la Direction Opérationnelle Internationale et DOM (DOID). Et comme charité bien ordonnée commence par soi-même, ce tract vous présente les revendications que nous voulons négocier et traduire dans un accord pour l'ensemble des personnels. Ces objectifs CFDT, nous les discuterons également avec les autres syndicats présents à Gonesse Tim, pour les partager et travailler ensemble à leur satisfaction. La négociation va démarrer le mois prochain : non seulement il n'est pas question qu'on s'y rende la fleur au fusil, mais au contraire, nous dévoilons nos « cartouches » pour construire cet accord. Ce qu'il faut que la Direction comprenne, ce sont les leviers de construction de cet accord pour les agents, le reste participe de la négociation.

### **Ce que veut la CFDT**

#### **◆ Assurer un accompagnement individualisé.**

Les postes proposés actuellement sur le pôle des Roissy ne le sont pas dans le cadre du transfert des activités de Gonesse Tim. Si des recueils de « pré-souhaits » ont été réalisés, les souhaits définitifs ne pourront être récoltés qu'à l'issue de la négociation sur l'accompagnement social. La CFDT souhaite que l'accord précise les processus de mise en œuvre des opérations de suivi de ces souhaits : **l'objectif étant non pas de chiffrer les propositions de postes, mais plutôt de travailler à satisfaire les souhaits émis.** L'équipe de suivi doit être constituée, étoffée pour, à partir des souhaits, travailler à leur réalisation, à aider à la réorientation professionnelle, au conseil et au suivi. Cette équipe doit intégrer, pour la CFDT, en plus de la ligne managériale et de la DRH, un conseiller mobilité, une assistante sociale, et un médecin du travail.

Si deux grands cas de figure peuvent être envisagés, **chaque cas sera un cas particulier à traiter**, que l'on souhaite suivre l'activité sur le pôle international des Roissy, ou que l'on souhaite ne pas y aller et préférer une mobilité dans une autre activité ailleurs.

*Quand serais-je amené à suivre mon activité, quels seront mes horaires de travail, où, avec quel accompagnement financier et social ?*

Ce n'est qu'avec les réponses à ces questions que les agents pourront se déterminer en toute connaissance de cause, et finaliser leurs souhaits.

#### **◆ Pour un accompagnement financier de haut niveau.**

La CFDT estime que c'est là un enjeu social essentiel pour les agents et cadres, qu'ils restent ou pas dans l'activité aux Roissy. Sur le principe, l'accompagnement financier doit : à la fois être équitable en reposant sur une base uniforme pour tous les cas de figure ; à la fois compenser les contraintes supplémentaires demandées ; à la fois répondre à certaines particularités ou demandes ; et enfin être en adéquation avec la stratégie voulue par nos dirigeants. Au final, les montants doivent être suffisamment intéressants pour les personnels pour favoriser les reclassements, mais aussi pour reconnaître et compenser les changements et adaptations qui impacteront le cadre de vie des Gonessetimiens ! Ce qui suit sont des exemples de ce que veut la CFDT, en toute transparence et sans volonté de marchandages. Mais c'est un ordre d'idée de la « maille » qu'ASENDIA et La Poste devront mettre sur la table, en

intégrant les dernières propositions du Courrier sur les nouveaux dispositifs d'accompagnement de l'évolution du schéma territorial industriel, logistique et transport. **Surtout, ne prenez rien pour acquis : seule l'issue de la négociation permettra de valider ou pas l'accompagnement financier.**

### ❖ La mobilité géographique.

Il s'agit de compenser l'allongement du temps de trajet Domicile/nouveau lieu de travail. La CFDT propose que le déclenchement du 1<sup>er</sup> pallier se fasse même en cas de rapprochement de son domicile.

Allongement du trajet de...	Nouvelles fourchettes (en €)	Propositions CFDT
De 5 à 10 km ou 10 à 15 mn	400 à 600	500€ de 0 à 9 mn ; 600€ de 10 à 15 mn
De 11 à 15 km ou 16 à 30 mn	600 à 900	900
De 16 à 30 km ou 31 à 45 mn	900 à 2 000	2 000
Plus de 30 km ou plus de 45 mn	2 000 à 2 500	2 500

**Le second point de la mobilité géographique est l'accompagnement avec changement de domicile**, où les règles demeurent les mêmes : 5 000 € + 1 000 € par enfant à charge ; plus prise en charge des sujétions spéciales (double-loyers, frais de déménagement, différentiel de loyers) plafonnées à 7 000 €. Disposition octroyée dans le cadre d'un rapprochement du nouveau lieu de travail.

### ❖ La mobilité fonctionnelle.

Mobilité vers...	Propositions CFDT (en €)	Propositions indemnités complémentaires
Pôle des Roissy (Hub ou Piac)	4 000	
PIC ou autres plateformes	3 000	
Facteur ou Collecteur PDC-PPDC	3 000	+ 3 000
Poste fonctionnel	1 500	
PDC ou PPDC hors contact avec le public	2 000	
Autres métiers du Groupe (Enseigne, Colis, Banque Postale, Filiales)	4 mois de salaire (classe 1, 2 et 3)	+ 1 000 pour métier en contact avec le public.

### ❖ Passage de nuit en jour.

Un agent de nuit qui bascule sur le jour : la CFDT revendique, dès le changement de rythme de travail, le maintien mensuel des heures de nuit jusqu'au dernier transfert d'activités, le paiement immédiat de la prime de 2 500 € abondée de 500 € (soit 3 000 €). Puis à la fin des transferts, le déclenchement des mesures de l'accord de Juin 2008, soit 18 mois à taux plein et 6 mois à demi-taux.

### ❖ Les indemnités spécifiques.

Prime de « précocité » pour le pôle international : périodes et montants à discuter, sur la base des transferts de lots d'activité.

Indemnité spécifique d'augmentation du nombre de vacances : 1 500 €

Indemnité spécifique de changement de régime de travail : 1 500 €, non cumulables avec la précédente et passage de nuit en jour.

Permis de conduire et remise à niveau : 1 500 € sur justificatifs et pour obtention permis B et moto. Prise en charge de la remise à niveau en nombre d'heures de conduite, à déterminer.

### ❖ Le cumul des indemnités.

Les indemnités de mobilité géographique, fonctionnelle, et spécifiques sont cumulables, sauf en cas de changement de domicile familial, et d'autres précisées plus haut.

### ◆ Conclusion : Négocions !

Ces points forment des propositions CFDT, qui nous serviront de base pour négocier avec la Direction. Mais aussi de discussions et de débats avec vous et les autres syndicats présents à Gonesse Tim. Bien sûr, d'autres dispositions légales figurent dans les différents accords : nous ne pointons ici que les éléments à négocier.

**Vous pouvez compter sur la CFDT : efficace, compétente, proche de vous !**